

Conférence permanente des directeurs de laboratoires en sciences de l'information et de la communication
Conseil national des universités, 71e section
Société française des sciences de l'information et de la communication

Le 1er février 2013, Yves Jeanneret (président de la 71e section du CNU), Christian Le Moëne (président de la SFSIC) et Jacques Walter (président de la CPdirSIC) se sont réunis. Après un examen de la situation des sciences de l'information et de la communication dans le paysage académique français et forts d'un accord sur les actions à entreprendre, ils tiennent à affirmer la nécessaire convergence des institutions qu'ils représentent et la tout aussi nécessaire unité de la discipline.

A court et moyen termes, ils préconisent cinq actions prioritaires :

1/ Le travail sur les concepts et les méthodes utilisés dans les unités de recherche de la 71e section, entrepris sous l'égide de la CPdirSIC et donnant lieu à la publication d'un ouvrage, fera l'objet d'une journée d'étude organisée par la SFSIC afin d'assurer une large diffusion des résultats. Il servira aussi de référence pour le CNU (qualifications, promotions, CRCT...). L'objectif est de définir l'équipement intellectuel spécifique aux SIC et de le faire connaître.

2/ Chacune des institutions représentées engagera une réflexion sur l'HDR (bilan, proposition d'amendement des repères fixés par le CNU, articulation entre l'HDR et la qualification à la fonction de professeur...). Il s'agit notamment de prendre la mesure de ce que veut dire "diriger des recherches" en SIC au-delà de l'encadrement de thèses et de considérer l'HDR comme une étape formative pour les collègues désireux d'animer des équipes scientifiques. Cette perspective devrait contribuer au renforcement du dynamisme de la discipline.

3/ Compte tenu de la multiplication de litiges, plus ou moins publicisés, relatifs à ce qui est présenté comme du plagiat (mémoires, thèses, articles, chapitres d'ouvrages...), il conviendrait d'entreprendre une réflexion collective tant sur la qualification juridique de l'acte que sur ses enjeux dans la formation scientifique et dans la sanction de celle-ci (rôle des jurés, validation-invalidité de diplômes...). Le tout avec une approche info-communicationnelle.

4/ Au vu des débats suscités par la place de l'information, de la communication et de la connaissance dans la société, sur la base de l'expérience des collègues de la discipline pilotant des formations au CAPES-CAFEP de documentation et sur la base de la capitalisation des recherches sur les médias et les TIC, il apparaît opportun d'ouvrir à nouveaux frais le dossier de la possible place des SIC dans l'enseignement secondaire (participation à la formation des professeurs, installation de structures permettant le transfert de connaissances entre les différentes sphères d'enseignement, éventuelle création d'un corps de professeurs spécialisés...).

5/ A la différence des praticiens de nombreuses disciplines de SHS (géographes, historiens, linguistes, philosophes, psychologues, sociologues...), ceux de la 71e section sont difficilement désignables. Dans l'espace public (médiatique en particulier), s'ensuit souvent le recours à des formules inadaptées ("communicant", "spécialiste de...") ou carrément fausses ("sociologue"). Ce qui ne favorise pas la visibilité et la reconnaissance de la discipline. D'où un débat à mener sur le choix d'une terminologie simple, courte et fédératrice.

Si ces propositions sont retenues par les institutions partenaires, les signataires reprendront contact pour les mettre en oeuvre dans les meilleurs délais.

Yves Jeanneret
Christian Le Moëne
Jacques Walter